

Les arriérés sur le sucre et le gaz butane explosent à 3,3 milliards de DH



Pour les paiements, le gaz butane, à lui seul, a absorbé 1,7 milliard de DH de subventions à fin avril, contre 665 millions pour le sucre.

Les arriérés de la Caisse de compensation ont atteint près de 3,3 milliards de DH à fin avril 2018, dont 2,920 milliards pour le gaz butane. La caisse affirme, par ailleurs, avoir réglé 2,365 milliards de DH pour les créances dues aux sociétés de gaz butane et de sucre durant les quatre premiers mois de l'année.

À fin avril 2018, les arriérés de la Caisse de compensation ont atteint près de 3,3 milliards de DH. Par produit subventionné, les créances dues aux sociétés de gaz butane s'élèvent à 2,920 milliards de DH alors que pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs se chiffre à 375 millions. C'est ce qui ressort du dernier bulletin d'informations de la Caisse de compensation. Publié le 22 mai 2018, ce document met en lumière les principaux indicateurs financiers (arriérés et paiements effectués) de la subvention à fin avril, ainsi que l'évolution de la charge des produits subventionnés durant les 3 premiers mois de l'année. Ainsi, le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers arrêté au 30 avril 2018 a atteint 2,365 milliards de DH. Le gaz butane, à lui seul, a absorbé 1,7 milliard de DH alors que pour le sucre le paiement de la subvention s'est fixé à 665 millions. Par ailleurs, «selon les dossiers déposés contrôlés et liquidés à la Caisse de

Compensation», la charge de la subvention du gaz butane relative aux trois premiers mois de l'année 2018 s'est élevée à 2,691 milliards de DH, en diminution de 5% sur un an. Ce recul s'explique notamment par l'évolution des cours à l'international. En effet, la moyenne des cours du gaz butane a connu au premier trimestre une baisse de 2% par rapport à la même période de l'année 2017. Au final, la subvention unitaire a enregistré durant le premier trimestre 2018 une moyenne de 57,20 DH/bouteille de 12 kg et 14,90 DH/bouteille de 3 kg. Pour ce qui est du sucre, l'évolution de la charge à fin mars affiche une légère baisse de 0,3% à 824 millions de DH, pourtant à l'international la moyenne des cours du sucre a reculé de 11% au premier trimestre 2018. Quant à la subvention forfaitaire de sucre par kilogramme, elle est figée au niveau de 2,8 DH/kg. Rappelons que la Caisse de compensation prévoit une facture de 16 milliards pour la subvention du gaz butane et du sucre en 2018. Ses estimations tablent sur une subvention du gaz butane d'environ 12,5 milliards de DH. Les subventions accordées au sucre atteindront, eux, environ 3,5 milliards de dirhams cette année. Cependant, la loi de Finances ne prévoit que 13,02 milliards de DH pour soutenir, cette année, les prix du gaz butane, du sucre et de la farine de blé tendre. ■

Moncef Ben Hayoun

La moyenne des cours du gaz butane a connu au premier trimestre une baisse de 2% par rapport à la même période de l'année 2017.